

# Éolien : l'État, valet de la finance ?

Lorsqu'une personne est violentée ou agressée, il existe un sursaut légitime de révolte, d'indignation. Mais que faire, lorsque des foules entières démunies ou isolées sont forcées par des intérêts mystérieux, avec en plus l'administration à leur service ? Et comment expliquer cette étrange complicité ? Que se passerait-il si un policier maintenait immobile une victime offerte à un agresseur ?

70% des projets éoliens font l'objet de recours

Une tentative récente du ministère visait à offrir en douce à l'éolien, au mépris des droits élémentaires du citoyen, une mesure incroyable, digne des pires dictatures ou républiques bananières : interdire, uniquement pour l'éolien, le simple droit de contester en tribunal administratif, sous le prétexte burlesque... qu'il y en avait trop !!! En effet, 70% des projets éoliens font l'objet de recours, record absolu, sur plus de la moitié du territoire national. Cette très étonnante proposition avait été faite par un « groupe de travail » officieux restreint, composé essentiellement de représentants des promoteurs, et complaisamment hébergé au ministère.

Deux autres exemples : A quand la même chose pour le Levothyrox ? en interdisant à près de deux millions de personnes d'exercer un recours parce qu'elle sont trop nombreuses ? En travaillant uniquement avec le laboratoire ? au nom de la « rentabilité » ? alors qu'on supprime maternités et petits hôpitaux à la pelle ? Autre thème actuel : les résidences privées pour personnes âgées sont très rentables mais les mauvais traitements y sont fréquents et bizarrement sans contrôle systématique. Pourquoi ? alors que l'administration est si tatillonne pour les hôpitaux ?

C'est quoi une opération d'éoliennes ? Un promoteur débarque très souvent dans une petite commune rurale mal informée ; il peut le faire désormais n'importe où en France sans contrôle sérieux. Une officine d'intermédiaires lui aura trouvé un maire local « docile », par des méthodes souvent grises. Ce maire va "aider" le promoteur à implanter un programme d'éoliennes grâce à quelques propriétaires locaux qui vont lui louer des terrains, dont peut être parfois un parent ou un proche, quand ce n'est pas un moyen d'influence. Il va propager auprès du public des informations déformées fournies par le promoteur sans confrontation avec des sources fiables. Il ne va pas vérifier auprès de la Chambre régionale des Comptes, par exemple. Le Préfet sera aux ordres de discrètes consignes verbales chuchotées des cabinets ministériels parisiens, sur le conseil de lobbies très proches, sous prétexte des "objectifs", sortis de nulle part. La commune percevra une indemnité minime, qui ne compense même pas les dommages, en faisant croire que c'est un pactole, alors que c'est une minuscule miette des immenses profits du promoteur, souvent hébergés à l'étranger, mais financés par une taxe publique payée y compris par les ménages non imposables.

Toute tentative de contestation est éteinte

Et pourtant... l'Etat et l'administration vont tout faire pour l'aider, pour dissuader toute contestation, alors que souvent le promoteur trouvera moyen d'échapper à la fiscalité, alors que tous les ans les autorités judiciaires (SCPC-AFA) dénoncent la forte corruption de ce milieu trouble au niveau d'alerte maximum, et que de nombreuses enquêtes sont en cours.

Ce promoteur va décider de s'implanter là où c'est facile et non là où c'est nécessaire. Ces implantations anarchiques vont nécessiter des centaines de kilomètres de réseaux artificiels non rentables, alors que RTE, selon son propre aveu, n'a plus les crédits nécessaires pour entretenir l'essentiel, comme le montrent les mégapannes récentes de Montparnasse ou d'Orly. Le budget annuel RTE ne représente que 1 % du total, environ 1.8 milliard par an, à 60 millions le coût unitaire pour 3000 postes, dont beaucoup datent du siècle dernier. Exemple: Un groupe canadien, déjà impliqué dans une affaire de prise illégale d'intérêts dans le Massif Central, est même allé jusqu'à acheter en catimini un joyau des forêts bretonnes de 4000 ha avec l'aide d'un groupe financier international rodant dans le football, pour mieux la saccager avec 16 éoliennes. L'Etat avait laissé faire et c'est la société de protection des paysages (SPPEF) qui a finalement réagi à sa place pour la préserver. Entretemps, des centaines d'arbres ont été rasés pour rien, sans réaction des autorités. Le promoteur éolien va toujours agir sans créer un seul emploi local, dans des milieux naturels préservés, au détriment de nombreuses exploitations agricoles, en déséquilibrant à chaque fois une surface égale à la moitié de Paris, en implantant des éoliennes dont chacune a la taille exacte de la tour Montparnasse, en portant préjudice à des centaines de propriétaires dont les maisons vont chuter de moitié en valeur et devenir invendables pour la plupart, en imposant des nuisances sonores sans contrepartie, en faisant croire que ses machines sont propres, en faisant croire que c'est une alternative crédible pour des dizaines de milliers de foyers. Et pourtant l'éolien ne représente que 5 % du total national au bout de dix ans d'efforts acharnés et 50 milliards payés par les ménages, même non imposables, seulement 20% de l'année, sans solution de secours.

Et pourtant... l'Etat et l'administration vont tout faire pour l'aider, imposer une enquête publique souvent déséquilibrée, déverser des tonnes de dossiers en langage abscons pour dissuader tout recours local, procéder à ce que beaucoup ressentent comme un véritable viol de leur dignité, de leur environnement et de leur destin, étrangement sourds à l'impact terrible de ces opérations pour un résultat dérisoire, mais beaucoup d'argent privé grâce à un financement public.

Grâce à cette opération, le promoteur va gagner plusieurs millions d'euros de marge lors de la construction, puis une rentabilité de 10 à 20% l'an, net d'impôts sur la vingtaine d'années et plus que durera l'opération. Il n'aura rien déboursé, puisque l'opération sera financée à 100 % par ses partenaires financiers. Il ne courra aucun risque puisque le rachat de sa production est obligatoire, quelles que soient les conditions, et toute l'année. Il sera certain d'être payé à son profit personnel, puisque l'utilisateur y est tenu par une taxe publique, la CSPE. Il ne sera tenu à aucune obligation de résultat, puisque les machines tourneront au gré du vent, c'est-à-dire seulement 20 % de l'année. Et pourtant, l'électricité ne souffre aucune coupure. La sécurité totale du réseau pour les hôpitaux, les écoles, les logements, les équipements, est assurée par d'autres opérateurs qui ont, eux, des obligations de résultat, et doivent assumer des risques, qui doivent financer leurs projets par des voies normales et difficiles, sans taxe, sans rien.

Et pourtant... ces producteurs qui fournissent 95% de notre électricité et la sécurité sans coupures n'ont pas l'assurance de rachat, et sont traités avec dédain, alors qu'ils assurent la production toute l'année, et avec fiabilité. Pendant ce temps les promoteurs éoliens font fortune sans risque.

Et pourtant... l'Etat et l'administration vont tout faire pour l'aider à monter cette opération, en donnant un privilège absolu à la pire électricité du réseau, et la payer deux à trois fois plus cher, alors que la Cour des Comptes et d'autres instances multiplient inlassablement chaque année les jugements les plus sévères sur cette énorme gabegie, qualifiée de « chaos ».

Malgré tout, 70% des opérations éoliennes font l'objet d'un recours, comme le reconnaissait récemment un ministre (Lecornu) pour la première fois dans une interview aux Echos.. Des associations vont lutter, rassembler leurs efforts pour défendre leur travail, leur exploitation, leur logement, leur dignité. Elles vont devoir s'engager dans des combats sans fin avec des dépenses trop lourdes, face à de redoutables cabinets d'avocats d'affaires au service de la puissante finance

internationale. Parfois, trop rarement, elles vont même réussir à gagner. Et même si elles gagnent, l'Etat et l'administration vont immédiatement corriger les textes sur mesure pour que ça ne reproduise plus. Souvent ces nouveaux textes seront « proposés » dans les couloirs des administrations et des parlementaires par les mêmes cabinets d'avocats d'affaire selon des voies très opaques. On verra des officiels trébucher sur des textes qu'ils assurent pourtant avoir écrits eux-mêmes. Une ministre ira même jusqu'à tout remettre en cause au profit des promoteurs, après des années de procédures au Conseil d'Etat et à la Cour de justice Européenne lui ayant donné tort, qu'elle balaiera d'un trait de plume en seulement dix jours. Les commissaires enquêteurs, en principe impartiaux, sont formés, à la demande de l'administration, par des représentants des promoteurs qui leur expliquent comment réfuter les objections de la population... curieuse méthode d'objectivité... et en présence de juges administratifs, ce qui est encore plus surprenant. A quand une formation des juges par les braqueurs pour éviter d'indemniser les bijoutiers ?

Et pourtant... l'Etat et l'administration vont tout faire pour imposer ces opérations, pour affirmer qu'elles sont efficaces et transparentes, pour faire croire qu'elles sont approuvées, avec même un pourcentage troublant de jugements favorables aux promoteurs: Pourquoi ? Comment ? A quelles fins ? Au prix de quels accords officiels, tacites ou occultes ? Cette violence administrative atteint un niveau insupportable que Paris et ses milieux affairistes n'entendent pas, jusqu'au moment où cette arrogance provoque en retour des violences de révolte incontrôlables. Les financiers tapis dans leurs bureaux feutrés pourraient alors se retrouver en première ligne, lâchés par leur puissant protecteur, l'Etat... qui sera bienheureux d'offrir à la foule un bouc émissaire pour sauver sa peau.